



21170

Département de la Côte d'Or  
Arrondissement de Beaune  
Canton de Brazeux-en-Plaine

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 02 avril 2026

L'an deux vingt-six, le 02 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rachid BOULAHYA, Maire

Nombre de membres au CM : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présent à la séance : 15  
Nombre de procuration : 0  
Nombre de conseillers qui ont délibérés : 15

Date de la convocation :

27/03/2026

Date d'affichage :

27/03/2026

Présents : Rachid BOULAHYA, Maxime BOUTANTIN, Stéphanie LEGENDRE, Noël PAIN, Tansu ALTAY, Marilyn BOILEAU, Suayib CAKIR, Dominique CARREAUD, Mélanie DESFETE, Félicie DEVILLARD, Valérie HOSTALIER, Aurélie LABELLE, Jean MATHELIN, Dominique ROSE, Enguerran SELLIER

Procuration :

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur SELLIER Enguerran

Rapporteur du texte : Monsieur le Maire

CERTIFIE EXECUTOIRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03/04/2026

ID : 021-212105779-20260402-2026026D-DE

**Date de publication : le 03 avril 2026**

**Nomenclature délibération : 9.1 Autres domaines de compétences des communes**

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération : N° 2026-026 – Avis sur la révision statutaire du syndicat du Bassin versant de la Vouge**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande du Syndicat du Bassin Versant de la Vouge du 10 mars 2026 ;

Vu le projet de modification des statuts du syndicat du Bassin Versant de la Vouge joint en annexe

Considérant que le projet de modification prévoit une modification de la répartition des sièges entre les différentes collectivités membres, ainsi que des modifications mineures

Considérant que les membres adhérents de ce syndicat doivent donner un avis favorable ou défavorable à ce projet de modification des statuts sous trois mois conformément à l'article L.5211-20 du CGCT ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**Article 1** : d'approuver cette demande de modification des statuts du syndicat du Bassin Versant de la Vouge en donnant un avis favorable

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à donner une suite favorable à cette demande et à l'autoriser à signer tous documents afférents à cette affaire

Nombre de voix pour	15	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Le Maire



**Rachid BOULAHYA**